

ASSOCIATION FEDESAP

Fédération Française de Services à la Personne et de Proximité

29 rue Saint Amand
75015 Paris

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2020

ASSOCIATION FEDESAP

Fédération Française de Services à la Personne et de Proximité

29 rue Saint Amand
75015 Paris

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de l'Association FEDESAP,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association FEDESAP relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020 tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note de l'Annexe intitulée « changements de méthode » qui expose l'effet de l'application du nouveau règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018.

JUSTIFICATION DE NOS APPRECIATIONS

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

En application des dispositions de l'article L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier du trésorier et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous vous signalons que l'assemblée ne s'est pas tenue dans le délai de six mois prévu dans les statuts de votre association.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une

incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

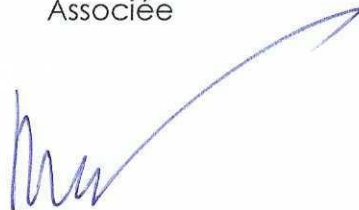
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Courbevoie, le 8 septembre 2021

Le commissaire aux comptes
B&A AUDIT

Membre de la Compagnie Régionale de Versailles

Nathalie BOLLET
Associée



Bilan association

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Immobilisations incorporelles					
Frais d'établissement					
Frais de recherche et développement					
Donations temporaires d'usufruit					
Concessions, brevets, droits similaires	54 586	54 586			
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Immobilisations incorporelles en cours					
Avances et acomptes					
Immobilisations corporelles					
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillage industriels					
Autres immobilisations corporelles	198 516	71 915	126 600	140 564	- 13 964
Immobilisations corporelles en cours					
Avances et acomptes					
Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
Immobilisations financières					
Participations et créances rattachées	10 000		10 000	10 000	
Autres titres immobilisés					
Prêts					
Autres	13 500		13 500	13 849	- 349
TOTAL (I)	276 601	126 501	150 100	164 413	- 14 313
Actif circulant					
Stocks et en-cours					
Avances et acomptes versés sur commandes					
Créances					
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	501 917		501 917	175 027	326 890
. Créances reçues par legs ou donations					
. Autres	2 275 800		2 275 800	1 645 294	630 506
Valeurs mobilières de placement	50 000		50 000	50 000	
Instruments de trésorerie					
Disponibilités	1 091 007		1 091 007	978 130	112 877
Charges constatées d'avance	42 168		42 168	23 542	18 626
TOTAL (II)	3 960 892		3 960 892	2 871 992	1 088 900
Frais d'émission des emprunts (III)					
Primes de remboursement des emprunts (IV)					
Ecart de conversion actif (V)					
TOTAL ACTIF	4 237 494	126 501	4 110 993	3 036 406	1 074 587

B & A AUDIT SARL
 Expertise Comptable
 Commissariat aux comptes
 27 rue Cayla - 92400 COURBEVOIE
 Siret 493 722 391 00023 - APE 6920 Z

Bilan association (suite)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation
Fonds propres			
<i>Fonds propres sans droit de reprise</i>			
. Fonds propres statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
<i>Fonds propres avec droit de reprise</i>			
. Fonds statutaires			
. Fonds propres complémentaires			
Ecart de réévaluation			
<i>Réserves</i>			
. Réserves statutaires ou contractuelles			
. Réserves pour projet de l'entité			
. Autres			
Report à nouveau	643 366	635 901	7 465
Excédent ou déficit de l'exercice	309 461	-20 888	330 349
Situation nette (sous total)	952 827	615 013	337 814
Fonds propres consommables			
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
TOTAL (I)	952 827	615 013	337 814
Fonds reportés et dédiés			
Fonds reportés liés aux legs ou donations			
Fonds dédiés			
TOTAL (II)			
Provisions			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Dettes			
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	122 942	143 143	- 20 201
Emprunts et dettes financières diverses	3 516	11 998	- 8 482
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	184 024	93 873	90 151
Dettes des legs ou donations			
Dettes fiscales et sociales	109 978	64 909	45 069
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	1 967 269	2 080 669	- 113 400
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance	770 436	26 801	743 635
TOTAL (IV)	3 158 166	2 421 393	736 773
Ecart de conversion passif (V)			
TOTAL PASSIF	4 110 993	3 036 406	1 074 587
Engagements reçus			
Legs nets à réaliser			
. acceptés par les organes statutairement compétents			
. autorisés par l'organisme de tutelle			
Dont en nature restant à vendre			

Compte de résultat association

Présenté en Euros

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Produits d'exploitation				
Cotisations	574 854	529 043	45 811	8,66
Ventes de biens et services				
. Ventes de biens				
. dont ventes de dons en nature				
. Ventes de prestations de services	8 697	27 593	- 18 896	-68,48
. dont parrainages				
Produits de tiers financeurs				
. Concours publics et subventions d'exploitation	823 161	411 322	411 839	100,13
. Versements des fondateurs ou consommations/dotation				
consomptible				
. Ressources liées à la générosité du public				
. Dons manuels				
. Mécénats				
. Legs, donations et assurances-vie				
. Contributions financières				
Reprises sur les amortiss., dépréciat., prov. et transferts de charge	251 765	176 898	74 867	42,32
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	1 522	1 819	- 297	-16,33
Total des produits d'exploitation (I)	1 659 999	1 146 675	513 324	44,77
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises				
Variations stocks				
Autres achats et charges externes	592 524	509 400	83 124	16,32
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	41 039	23 689	17 350	73,24
Salaires et traitements	478 390	432 354	46 036	10,65
Charges sociales	202 419	170 706	31 713	18,58
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	30 774	31 179	- 405	-1,30
Dotations aux provisions				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	2	511	- 509	-99,61
Total des charges d'exploitation (II)	1 345 149	1 167 839	177 310	15,18
RESULTAT D'EXPLOITATION (I – II)	314 851	-21 164	336 015	N/S
Produits financiers				
De participations				
D'autres valeurs mobilières et créances d'actif				
Autres intérêts et produits assimilés	58	320	- 262	-81,88
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
Total des produits financiers (III)	58	320	- 262	-81,88
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilées	1 071	151	920	609,27
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placements				

	Exercice clos le 31/12/2020 (12 mois)	Exercice précédent 31/12/2019 (12 mois)	Variation	%
	Total	Total		
Total des charges financières (IV)	1 071	151	920	609,27
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	-1 013	168	- 1 181	702,98
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	313 837	-20 996	334 833	N/S
Produits exceptionnels				
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital	650	1 500	- 850	-56,67
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (V)	650	1 500	- 850	-56,67
Charges exceptionnelles				
Sur opérations de gestion	241		241	N/S
Sur opérations en capital	4 786	1 392	3 394	243,82
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et provisions				
Total des charges exceptionnelles (VI)	5 027	1 392	3 635	261,14
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	-4 377	108	- 4 485	N/S
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les sociétés (VIII)				
Total des produits (I + III + IV)	1 660 707	1 148 494	512 213	44,60
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	1 351 246	1 169 382	181 864	15,55
EXCEDENT OU DEFICIT	309 461	-20 888	330 349	N/S
Evaluation des contributions volontaires en nature				
Produits				
. Dons en nature				
. Prestations en nature				
. Bénévolats				
Total	620 421	652 908	-32 487	-4,97
Charges				
. Secours en nature				
. Mise à disposition gratuite de biens et services				
. Prestations				
. Personnel bénévole				
Total	620 421	652 908	-32 487	-4,97

Annexes Légales

Au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2020 dont le total est de 4 110 992,54 E
et au compte de résultat de l'exercice dégageant un résultat de 309 460,60 E, présenté sous forme de liste.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2020 au 31/12/2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

L'exercice précédent avait une durée de 12 mois recouvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019.

SOMMAIRE

REGLES ET METHODES COMPTABLES

- Règles et méthodes comptables
- Changements de méthode
- Informations complémentaires pour donner une image fidèle

COMPLEMENTS D'INFORMATIONS RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT

- Etat des immobilisations
- Etat des amortissements
- Etat des échéances des créances et des dettes

Informations et commentaires sur :

- Produits et avoirs à recevoir
- Charges à payer et avoirs à établir
- Charges et produits constatés d'avance

ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS

- Liste des filiales et participations

Description de l'Association

Fondée en 2007 par des dirigeant(e)s d'entreprises, la Fédésap est la 1ère fédération d'entreprises de Services à la Personne et de Maintien à Domicile. La Fédésap fédère 3 000 structures qui accompagnent chaque année plus de 660 000 personnes ou familles grâce au professionnalisme de 110 000 salariés.

S'appuyant sur une expertise reconnue, la fédération est l'interlocuteur privilégié des pouvoirs publics depuis plus de 10 ans. Elle accompagne sur les territoires la mise en œuvre des politiques familiales, du handicap et de l'autonomie dans une logique de co-construction avec les élus et les décideurs publics.

Affiliée à la CPME, collégiale et ouverte au dialogue social, la Fédésap œuvre avec les partenaires sociaux à la structuration du secteur du Domicile afin d'asseoir un modèle économique stable, favorable à la pérennité des acteurs et garant d'emplois de qualité, non dé localisables.

Elle veille à ce titre à la pleine information de ses adhérents, à la diffusion et à la promotion des bonnes pratiques professionnelles et à la valorisation de cette filière d'avenir.

Règles et méthodes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels du Plan Comptable des Associations et Fondations (règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018)

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les décisions suivantes ont été prises au niveau de la présentation des comptes annuels :

- immobilisations décomposables : l'entreprise n'a pas été en mesure de définir les immobilisations décomposables ou la décomposition de celles-ci ne présente pas d'impact significatif,
- immobilisations non décomposables : bénéficiant des mesures de tolérance, l'entreprise a opté pour le maintien des durées d'usage pour l'amortissement des biens non décomposés.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Site internet	de 01 à 03 ans
Agencements, aménagements et installations	07 ans
Matériel de transport	05 ans
Matériel de bureau et informatique	03 ans
Mobilier	de 03 à 05 ans

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Changements de méthode

Le nouveau règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 n'a pas eu d'impact majeur sur les méthodes d'évaluation et présentation des comptes annuels.

Engagements financiers

Les engagements financiers de retraite et CPF sont non significatifs au 31 décembre 2020.

Informations complémentaires pour donner une image fidèle

ELEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE

L'association n'est pas soumise à l'impôt sur les sociétés et à la TVA.

Les dirigeants ne sont pas rémunérés. L'association emploie un directeur, un directeur juridique et qualité, un secrétaire général, une responsable réseau, deux juristes, une assistante administrative et deux chargée de communication.

Une filiale a été créée en juillet 2019. Sa première clôture est intervenue le 31 décembre 2020.

SUBVENTIONS

L'association a bénéficié de plusieurs subventions qui se ventilent de la façon suivante en 2020 :

- Subvention sur le fond de paritarisme de 274 121 € au titre de la collecte 2020 qui est définitivement acquise
- Subvention - convention cadre et avenant acquise en 2020 selon les dépenses engagées et en cours d'acceptation par l'organisme financeur CNSA : 377 687 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020
- Subvention acquise en 2020 selon les dépenses engagées et acceptées par l'organisme financeur AGFPN : 20 629 € pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2020.
- Subvention acquise en 2020 auprès de l'organisme AGEFIPH pour une durée de 3 ans à compter du 1^{er} juillet 2020 pour un total de 309 050€ et abondé par l'OPCO EP pour un montant total de 319 000€.
- Subvention acquise en 2020 auprès de l'organisme ANACT pour une durée de 2 ans à compter du 1^{er} octobre 2020 pour un total de 97 000€ et abondé par l'OPCO EP pour un montant total de 87 394€.
- Subvention acquise en 2020 auprès du Département de la Réunion pour un montant total de 60 000€.

COTISATIONS

Les cotisations sont comptabilisées lors de la facturation de leur appel.

REFACTURATION FRAIS COMMUNS

L'association SAP COMPETENCES bénéficiant des moyens dont l'association FEDESAP à la charge, celle-ci a refacturé au titre de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 à SAP COMPETENCES un montant de 60 532 € correspondant à des frais communs et selon une clé de répartition des charges de cette période, ainsi que la mise à disposition de salariés.

La société SAP SERVICES bénéficiant des moyens dont l'association FEDESAP à la charge, celle-ci a refacturé au titre de la période du 1er janvier au 31 décembre 2020 à SAP SERVICES un montant de 143 919 € correspondant à des frais communs et selon une clé de répartition des charges de cette période, ainsi que la mise à disposition de salariés.

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES

Dans le cadre du maillage du territoire par la FEDESAP, un certain nombre de délégués départementaux (DD) et régionaux (DR) ont été recrutés parmi le personnel des adhérents et les administrateurs.

La valorisation de l'action de ces délégués s'effectue selon le tarif horaire retenu par l'APNESAP et selon la méthode suivante :

- 36 euros / heure (pour une durée de 8h / jour)
- bénévolat : 2 jours / mois par délégué.

En fonction du nombre de délégués de l'exercice 2020, les contributions volontaires ont été valorisées à 620 421 € et reprises en information au pied du compte de résultat. Elles ne sont intégrées ni dans les charges ni dans les produits du compte de résultat.

AUTRES DETTES

Les autres dettes s'élèvent à 1 967 269 €. Elles correspondent au financement CNSA au titre de la convention 2020 et restant à utiliser à la clôture auprès des adhérents.

AUTRES CREANCES

Les autres créances s'élèvent à 2 271 887 €. Elles correspondent principalement :

- pour 1 392 067 € au montant de la convention CNSA 2020, restant à encaisser à la clôture.
- pour 469 050 € au montant de la convention AGEFIPH + abondement de l'OPCO EP restant à encaisser à la clôture.
- pour 274 121 à la dotation du paritarisme restant à encaisser à la clôture.

TRANSFERT DE CHARGES

Outre les refacturations de frais communs, ils correspondent principalement aux refacturations de prestations à l'APNESAP

ENGAGEMENTS FINANCIERS

Nantissement de compte de 50 000€ en garantie de l'emprunt.

EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

A la date d'arrêté des comptes par le bureau des états financiers 2020 de l'association, la direction n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immob. au début de l'exercice	Augmentat°	Diminut°	Valeur brute des immob. à la fin de l'exercice	Réévaluation légale Valeur d'origine des immob. en fin d'exercice
Fonds commercial					
Autres	54 586			54 586	
Terrains					
Constructions					
Installations techniques, matériel et outillages industriels					
Installations générales, agencements divers	120 112	1 500		121 612	
Matériel de transport	5 400	11 248	5 400	11 248	
Autres immobilisations corporelles	57 756	8 849	949	65 656	
Immobilisations financières	13 849		349	13 500	
TOTAL	251 703	21 596	6 698	266 601	

Etat des amortissements

	Montant des amort. au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amort. afférents aux éléments sortis et reprises	Montant des amort. à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	54 586			54 586
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillages industriels				
Installations générales, agencements, aménagements divers	14 142	17 231		31 373
Matériel de transport	558	1 031	1 299	290
Autres immobilisations corporelles	28 004	12 513	264	40 252
TOTAL	97 290	30 774	1 563	126 501

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	501 917	501 917	
Créances représentatives de titres prêtés			
Personnel et comptes rattachés			
Sécurité sociale, autres organismes sociaux	3 856	3 856	
Etat et autres collectivités publiques :			
- Impôts sur les bénéfices			
- T.V.A			
- Autres impôts, taxes, versements et assimilés			
- Divers	2 271 887	1 622 351	649 536
Groupe et associés			
Débiteurs divers	58	58	
Charges constatées d'avance	42 168	42 168	
TOTAL GENERAL	2 819 886	2 170 350	649 536
Montant des prêts accordés dans l'exercice			
Remboursements des prêts dans l'exercice			
Prêts et avances consentis aux associés			

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits :				
- à 1 an maximum				
- plus d'un an	122 882	20 363	83 099	19 421
Emprunts et dettes financières divers	60	60		
Fournisseurs et comptes rattachés	184 024	184 024		
Personnel et comptes rattachés	39 309	39 309		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	54 867	54 867		
Etat et autres collectivités publiques :				
- Impôts sur les bénéfices				
- T.V.A				
- Obligations cautionnées				
- Autres impôts et taxes	15 802	15 802		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Groupe et associés	3 516	3 516		
Autres dettes	1 967 269	1 782 339	184 930	
Dette représentative de titres empruntés				
Produits constatés d'avance	770 436	387 262	383 174	
TOTAL GENERAL	3 158 165	2 487 542	651 203	19 421
Emprunts souscrits en cours d'exercice				
Emprunts remboursés en cours d'exercice	20 201			
Emprunts et dettes contractés auprès des associés				

Produits et avoirs à recevoir

Montant des produits et avoirs à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
CREANCES	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres créances (dont avoirs à recevoir :)	2 219 106
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	
DISPONIBILITES	
TOTAL	2 219 106

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	60
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 388
Dettes fiscales et sociales	63 918
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes (dont avoirs à établir :)	
TOTAL	119 365

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	42 168	770 436
Charges / Produits financiers		
Charges / Produits exceptionnels		
TOTAL	42 168	770 436

Les produits constatés d'avance concernent principalement les conventions AGEFIPH et ANACT avec les accompagnements pris en charge par l'OPCO EP. Ces conventions se déroulent sur plusieurs années et les produits seront constatés les années suivantes.

Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote-part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties par la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	C.A. H.T. du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex
A – Renseignements détaillés concernant les filiales & participations										
<i>- Filiales (plus de 50% du capital détenu)</i>										
SAP SERVICES	10 000		100,00	10 000				524 312	82 383	
<i>Participations (10 à 50 % du capital détenu)</i>										
B – Renseignements globaux concernant les autres filiales & participations										
<i>- Filiales non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										
<i>- Participations non reprises en A:</i>										
a) Françaises										
b) Etrangères										